



**CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 7 avril 2021**

Rapport 4-5 « Configuration définitive des bassins de mobilités et du comité des partenaires régional ».

Déclaration de Guy ZIMA au nom de la CGT

Pour la CGT, évoquer ce sujet n'est pas faire abstraction de la loi LOM qui le génère et encore moins la valider dans son ensemble. Pour nous, permettre l'expression au plus près des besoins de mobilités, en mettant ensemble les acteurs, promoteurs, usagers et citoyens est un début. Mais cela ne résout pas les questions des moyens, des financements coté bassins et EPCI, mais celles-ci ne tarderont pas à poindre au-delà des simples sujets d'études.

Concernant la mise en place du comité des partenaires régional, nous remarquons et saluons le choix fait d'y intégrer les organisations syndicales de salariés et souhaitons que cela soit aussi le cas des comités locaux dans le respect de la représentativité appréciée régionalement.

Sous la réserve de ces remarques et exigences la CGT votera l'avis.